AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, CLERMONT-FERRAND - 63

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

25,00 F

BULLETIN N° 112 de JANVIER 1970.-

INFORMATIONS.-

VIGNE

TRAITEMENT D'HIVER.-

Ce traitement est indispensable dans certaines vignes. Il permet de combattre, en particulier, l'Esca, l'Excoriose, l'Anthracnose et l'Acariose.

- ESCA : Ce champignon, qui s'attaque au bois, entraîne chaque année, surtout dans les vignes âgées, la mort d'un nombre plus ou moins important de souches. Le dépérissement constaté peut être lent ou brutal (Apoplexie).

Le traitement consiste à pulvériser, sur les souches malades ou douteuses, une bouillie à base d'Arsénite de soude (1250 g d'Arsénic par hectolitre d'eau). Intervenir une dizaine de jours après la taille mais avant le débourrement. Opérer par temps sec ; pulvériser abondamment les plaies de taille récentes et anciennes. Pour obtenir un bon résultat, ce traitement doit être effectué 2 ou 3 ans de suite.

Les produits à base d'Arsénite de soude (seuls produits valables contre cette maladie) sont très toxiques ; ne pas traiter par grand vent, s'abstenir de fumer, pendant le traitement, porter des vêtements et des gants imperméables. Les appareils à dos pouvant être utilisés doivent être parfaitement étanches.

- EXCORIOSE : Les yeux de la base des rameaux attaqués par ce champignon ne débourrent pas. Sur les bois atteints on remarque un épaississement des empattements et des crevasses de l'écorce. Celle-ci peut prendre, en arrière-saison, une teinte blanchâtre.

Contre cette maladie, observée dans quelques vignes situées dans le département de l'Allier (régions de DOMERAT et de ST-POURÇAIN-s/SIOULE), les produits à base d'Arsénite de soude, les Colorants nitrés ou les Huiles jaunes d'Anthracène peuvent être utilisés, en pulvérisation, juste avant le débourrement. Comme pour l'Esca, il y a intérêt à traiter plusieurs années de suite.

- ANTHRACNOSE : Cette maladie se rencontre surtout, en année humide, dans les plantations d'Hybrides (plantations, le plus souvent, non traitées en été). Sur les grains, elle produit des taches brunes, déprimées, cernées de noir.

Dans les vignes intéressées, effectuer un traitement, avant débourrement, avec une solution contenant 30 à 35 kg de Sulfate de fer et 2 litres d'acide Sulfurique pour 100 litres d'eau.

Manipuler l'acide Sulfurique avec précaution (verser l'acide dans l'eau et non l'eau dans l'acide) et se rappeler que cet acide détériore les appareils à cuve non plombée, ainsi que les fils de fer souvent utilisés pour la conduite de la vigne.

- ACARIOSE : Les vignes attaquées, assez nombreuses dans le vignoble de la région de ST-POURÇAIN-s/SIOULE, présentent un rabougrissement typique de la végétation. Les feuilles restent petites et sont, généralement, frisées et très duveteuses.

Contre les Acariens responsables de ces altérations, utiliser, avant le départ de la végétation, une huile jaune d'anthracène à 3 %.

Les Oléoparathions et les Soufres micronisés, employés au débourrement, donnent également d'excellents résultats.

CULTURES LEGUMIERES

DESINFECTION DES CAÏEUX D'AIL.-

Pour limiter les attaques de Pourriture blanche (Sclerotium cepivorum), traiter les caïeux, avant plantation, avec l'un des produits suivants :

- Quintozène : 18 g de matière active pour 10 kg de semences (la dose peut être portée à 30 g, s'il s'agit d'ail blanc).

- Dichloran : 20 g de matière active pour 10 kg de semences.

Pour obtenir un bon enrobage, mélanger à sec les caïeux et la poudre fongicide puis ajouter le même poids d'eau que de poudre pour améliorer l'adhésivité du produit sur les caïeux.

Clermont-Ferrand, le 30 Janvier 1970.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 756 du 30 Janvier 1970 - 2 000 exemplaires - ABONNEMENT 1969 - Expédition n° 25.